



Réf. : CB/TB/NS A-2025-PM-133
Dossier suivi par : Police Municipale
Tél. : 06.12.59.17.87
Mail : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr
Date : 30/05/2025

ARRÊTÉ N° A-2025-PM-133
ARRÊTÉ TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Journée Nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine

Dimanche 8 juin 2025

Le Maire de la Ville de Château-Thierry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code de la Route,

Considérant que la Journée Nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine se déroulera le dimanche 8 juin 2025 à 11 heures, et qu'il y a lieu d'en faciliter le bon déroulement,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Circulation

Pendant la durée de la cérémonie, les Forces de Police auront la faculté d'interdire ou de dévier momentanément la circulation sur les points qu'ils jugeront utiles pour le bon ordre et la sécurité publique.

ARTICLE 2 : Recours administratif

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Tribunal Administratif
14 rue Lemer cier – 80011 Amiens Cedex 1

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Police Nationale de Château-Thierry,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Château-Thierry,
- Réseau de transports KEOLIS,
- Réseau de transports RRTHDF,
- La Direction Générale des Services de Château-Thierry,
- La Direction des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction du Service Communication,
- Le Service de la Police Municipale,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la sécurité, la tranquillité
publique et à l'administration générale,



Chantal BONNEAU
Maire de Château-Thierry
(Aisne)

Notification le 02/06/2025
Publication le 02/06/2025